

Guerre des Droits. Les relations franco-mexicaines de 1827 à 1838

David-Alexandre Estrada

DANS **BULLETIN DE L'INSTITUT PIERRE RENOUVIN** 2021/2 (N° 53), PAGES 33 À 46
ÉDITIONS **UMR SIRICE**

ISSN 1276-8944

DOI 10.3917/bipr1.053.0033

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2021-2-page-33.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour UMR Sirice.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les relations franco-mexicaines de 1827 à 1838

DAVID-ALEXANDRE ESTRADA

Résumé

Engagée dans un conflit l'opposant au Mexique entre 1838 et 1839, la France est décrite par l'historiographie actuelle comme mue par de simples intérêts économiques et des réclamations excessives. Ce travail, issu des résultats de nos recherches, vise à nuancer ce courant et à redéfinir ce contexte, afin de mieux comprendre les motivations et enjeux qui ont conduit le gouvernement français à la guerre.

Mots-clés : Guerre franco-mexicaine – 1838-1839 – Intervention française au Mexique – Droit des gens – Modernité.

Abstract

War of Rights. Franco-Mexican Relations from 1827 to 1838

Engaged in a conflict with Mexico between 1838 and 1839, France is described by current historiography as driven by simple economic interests and excessive claims. This work, based on the results of our research, aims to nuance this current and to redefine this context, in order to better understand the motivations and issues that led the French government to war.

Keywords : *Franco-Mexican War – 1838-1839 – French Intervention in Mexico – Jus Gentium – Modernity.*

Alors que le Congrès de Vienne met fin à l'aventure impériale de Napoléon, commence une période de contraction de l'influence française au cours de la Restauration¹. Le 4 juin 1814, Louis XVIII octroie librement² à son peuple

¹ Ce texte est issu de mon mémoire de Master 2 : *Casus Belli. Pourquoi fait-on la guerre? Les relations franco-mexicaines (1828-1839), sous la direction d'Annick Lempérière, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2020.*

² Il s'agit là d'une référence à Jacques-Claude Beugnot, ministre de l'Intérieur, pour qui le roi octroie la Charte à son peuple sur le modèle des anciennes concessions faites par le roi. L'objectif est, entre autres, de se distinguer des actes constitutionnels jugés trop parlementaristes ; in Sylvie Aprile, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, 2014, p. 17-24.

la Charte constitutionnelle³ qui structure la vie politique française jusqu'en 1830 et la révolution de Juillet. Durant cette période le gouvernement français essaie de réformer son armée et sa marine ⁴ – notamment via l'amélioration de ses canons en obusiers, tel que proposé en 1821 et 1822 par le général Paixhans⁵. Bien que surveillé de près par le Royaume-Uni, le gouvernement français tâche de maintenir son rang sur le plan international. En 1823, l'intervention française en Espagne menée par Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères, s'inscrit dans cette optique. Il s'agit d'une part de réussir là où Napoléon avait échoué et d'autre part de renforcer l'influence de la France sur Ferdinand VII, alors rétabli sur le trône⁶. Mais malgré les victoires en Espagne puis à Alger en 1830, le régime de la Restauration ne parvient pas à se maintenir ; l'arrivée de Louis-Philippe à la tête du royaume pose la question de sa légitimité et celle de sa dynastie. Fils de Philippe Égalité, qui en 1793 vote la mort du roi, il a toute une image à construire, celle du roi, de sa famille et de son régime. Si la guerre franco-mexicaine de 1838-1839 s'inscrit dans un contexte de consolidation d'une nouvelle monarchie, il s'inscrit également dans un contexte mexicain plus radical encore, puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, que de consolider le pays en guerre civile.

³ Archives de la Bibliothèque nationale de France, « Département Estampes et photographie », Réserve QB-370 (70)-FT 4, Paris, 4 juin 1814 (Charte Constitutionnelle) : [estampe].

⁴ Martine Acerra, Jean Meyer, *Histoire de la marine française*, Rennes, éditions Ouest- France, 1994, p. 217-218. Henri-Joseph Paixhans, *Nouvelle force maritime, et application de cette force à quelques parties du service de l'armée de terre*, Paris, éditions Bachelier, 1822.

⁶ Jacques-Alain de Sedouy, *Chateaubriand, un diplomate insolite*, Paris, Perrin, 1992, p. 160.

Divisé entre deux factions, le Mexique des années 1824 à 1836 ⁷ est gouverné par des hommes nouveaux qui ont tâché de construire un « *Estado nacional* ⁸ » dans un pays alors en plein délitement. La première faction, issue de la loge maçonnique *escocesa*, le futur parti conservateur, se compose principalement de membres du clergé, de monarchistes constitutionnalistes et d'anciens Espagnols. Pour ces derniers un Européen qui vient y exercer son industrie ou y faire des « capitaux est un étranger qui vient s'emparer de ce qui leur appartient⁹ ». Foncièrement xénophobes, ils sont les principaux moteurs de la montée des violences à l'égard des Français ¹⁰ de 1828 à 1838. La seconde faction est celle de la loge maçonnique de York. Profondément anti-espagnole, au point de chercher à les expulser à travers les lois de 1827 et de 1829¹¹, elle apporte dans un premier temps un vif soutien aux Français. Ainsi le président libéral Vicente Guerrero commentait :

« Le peuple mexicain déteste les étrangers, mais il a quelque prédilection pour les Français [...] Ils sont presque les seuls étrangers catholiques : pourquoi ne vont-ils pas dans nos églises ? [...] Ils

⁷ Cette période est qualifiée par Elias José Palti comme *El momento maquiavélico*, soit le moment où les hommes politiques mexicains furent contraints de mettre de côté la morale et les idéaux, pour se confronter à la réalité qu'est la *Res Publica*. En cela, la corruption et les affres de la guerre civile sont ce qui caractérise cette période de l'histoire mexicaine, in Elias José Palti, *La Invención de una legitimidad. Razón y retórica en el pensamiento mexicano del siglo XIX (Un estudio sobre las formas del discurso político)*, México D.F., éditions FCE, 2005, p. 61-65.

⁸ Laura Solares Robles, *Una Revolución Pacífica. Biografía política de Manuel Gómez Pedraza, 1789-1851*, México D. F., Instituto de investigaciones Dr José MarKa Luis Mora, 1996, p. 13.

⁹ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tome VII : P/11711, Mexico, 5 avril 1832 (Rapport du Baron Gros au ministre des Affaires étrangères).

¹⁰ La communauté française au Mexique se compose essentiellement de petits commerçants, en quête de vie meilleure dans le Nouveau Monde.

¹¹ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes III-IV : P/15028, Mexico, 10 janvier 1829 (Rapport d'Alexandre Martin au Comte de la Ferronnays).

adoptent nos usages, nous aimons leur gaieté, leur amabilité ; ils nous veulent du bien, tandis que les Américains du Nord, les Allemands et les Anglais sont les véritables *judios* et *heredes* [...] et ne vivent que pour nous exploiter¹². »

Ces propos, tenus avant sa mort en 1831, sont rapidement rattrapés par le sentiment anti-espagnol qui se généralise à l'ensemble des étrangers au cours des années 1830. Ils sont alors décrits comme des « *lobos* », « *coyotes* » ou « *leones* », incarnant la « *sangre y opresión* »¹³. Les Espagnols, devenus les victimes expiatoires des classes populaires mexicaines¹⁴, sont progressivement amalgamés à l'ensemble des Européens. Ainsi, à la veille de la guerre, en avril 1838, la xénophobie domine dans une vaste partie du paysage politique mexicain, conservateur comme libéral.

Le nom de « Guerre des gâteaux » fut donné par les journalistes mexicains pour décrédibiliser le gouvernement français. Cela renvoie au pillage de la pâtisserie de M. Remontel en 1828, histoire qui fut montée en épingle, déformée puis présentée comme le *casus belli* de ce conflit.

Ce qui est *de facto* la première intervention française au Mexique¹⁵ est décrit par l'historiographie mexicaine comme la « *Guerra de los pasteles* », une guerre menée contre une jeune nation en construction pour des raisons « *exageradas o falsas*¹⁶ ». De son côté, l'historiographie française s'attache

¹² Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes XI-XII : P/11431, Paris, 24 février 1837 (Rapport d'Adrien Cochelet).

¹³ Erika Pani, « De coyotes y gallinas : hispanidad, identidad nacional y comunidad política durante la expulsión de españoles », *Revistas de Indias*, vol. LXIII, n° 228, 2003, p. 368.

¹⁴ Harold D. Sims, *La expulsión de los españoles de México (1821-1828)*, Barcelone, éditions FCE, 1974, p. 39.

¹⁵ La seconde intervention française au Mexique (1861-1867), initiée par l'empereur Napoléon III, consistait en la mise en place d'une monarchie catholique en lieu et place de la République mexicaine, dont le candidat était Maximilien de Habsbourg.

¹⁶ Cf. Elsa Aguilar Casas, « Los pasteles más caros de la historia », *Expedientes digitales del INEHRM*, México D.F., 2008 ; José Bravo Ugarte, *Compendio de Historia de México*, México D. F., Editorial Jus, 1946 ; José Ugarte Bravo, « El conflicto con

à décrire une guerre économique menée pour des intérêts commerciaux, les autres revendications n'étant « au fond que des prétextes ¹⁷ ». Ces deux courants conviennent que la genèse de ce conflit se trouve dans le pillage du marché du Parian, en décembre 1828, au cours duquel des boutiques françaises furent pillées à la suite d'un soulèvement populaire. Menée à partir des sources du ministère français des Affaires étrangères et de la Bibliothèque nationale de France, notre recherche consiste à démontrer d'une part l'insignifiance du pillage du Parian au sein des relations franco-mexicaines de 1828 à 1839, d'autre part à démontrer que les éléments qui conduisirent à la guerre sont plus divers qu'une simple question d'argent. Dans ce travail, nous choisissons délibérément de nous inscrire dans ces bornes chronologiques pour mieux les déconstruire.

Les rapports diplomatiques entre la France et le Mexique commencent le 14 août 1822, lorsque Lucas Alaman reçoit ses lettres de créances d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, afin de « *solicitar del gobierno francés el reconocimiento de nuestra Independencia* ¹⁸ ». Le régime de la Restauration, alors « allié moral » de l'Espagne¹⁹, refuse toute

Francia de 1829- 1839 », *Historia Mexicana*, vol. 2, n° 4, avril-juin 1953 ; Javier Perez Siller, *Correspondencia México-Francia. Fragmentos de una sensibilidad común*, México D. F., Trilce Ediciones, 2014 ; José Antonio Serrano Ortega, Josefina Zoraida Vasquez, « El nuevo orden, 1821-1848 », in *Nueva historia general de México*, México D. F., éditions El Colegio de México, 2010 ; Conférence de Fabiola García Rubio à l'INEHRM,

« Conferencia Mitos y realidades : La Guerra de los Pasteles a 180 años de distancia », *Canal INEHRM*, 20 avril 2018, [en ligne] (consulté le 22 décembre 2020).

¹⁷ Cf. Ali Laïdi, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016 ; Jacques Penot, « L'expansion commerciale française au Mexique et les causes du conflit franco-mexicain de 1838-1839 », *Bulletin Hispanique*, tome 75, n° 1-2, 1973 ; Jacques Penot, *Les relations entre la France et le Mexique de 1808 à 1840 : un chapitre d'histoire écrit par les marins et diplomates français*, vol. I-II, Paris, éditions Honoré Champion, 1976 ; François Weymuller, *Histoire du Mexique*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

¹⁸ Maria Eugenia Lopez de Roux, Roberto Marin, *El reconocimiento de la Independencia de México*, México, éditions SRE, 1995, p. 286.

¹⁹ Pierre Renouvin (dir.), *Histoire des relations internationales, de 1789 à 1871*, tome II, Paris, Hachette, 1994, p. 404.

reconnaissance du Mexique *de jure*, même si *de facto* l'on note, dès 1823, que le gouvernement Villèle commence à nouer des liens officiels avec ce pays. De sorte qu'en 1827 est signé le premier texte juridique entre les deux États ; il s'agit d'un ensemble de « Déclarations relatives aux relations de commerce et de navigation ²⁰ ». Par la signature de ce texte, le gouvernement français reconnaît implicitement l'existence légale du Mexique. Néanmoins il faut attendre 1830 et l'arrivée de Louis-Philippe au pouvoir, pour officialiser la reconnaissance d'indépendance ²¹ . Par conséquent, si le pillage du marché du Parian, en décembre 1828, a certes fait couler beaucoup d'encre²², il n'a eu, en revanche, aucun impact sur le processus de reconnaissance commencé sous la Restauration et entériné par la monarchie de Juillet.

Les gouvernements successifs de Louis-Philippe ont alors tâché de signer avec le Mexique un traité d'amitié, de commerce et de navigation afin d'obtenir la clause de la nation la plus favorisée. Un premier traité est négocié en 1831²³ puis refusé par le Congrès mexicain²⁴, une situation des plus surprenantes pour les Français qui pensaient qu'une fois la reconnaissance proclamée, la signature du traité serait une évidence. Mais voilà qu'un « pays d'incultes » – pour reprendre les termes utilisés pour

²⁰ Archives des Affaires étrangères, « Traités et accords de la France », TRA18270004, Paris, 8 mai 1827 (Déclarations relatives aux relations de commerce et de navigation).

²¹ Maria Eugenia Lopez de Roux, Roberto Marin, *op. cit.*, p. 373.

²² Cf. Archives de la Bibliothèque nationale de France, « Amérique Septentrionale, Mexico, 17 décembre (Lettre particulière) », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 2 mars 1829 ; « Nouvelles considérations sur l'Amérique du Sud et ses républiques, suivies d'un parallèle entre Washington et Bolivar. Premier Article », *L'Album National*, n° 59, Paris, samedi 6 juin 1829 ; *Revue des deux mondes : recueil de la politique, de l'administration et des mœurs*, Paris, juillet 1829 ; *Revue de Paris*, tome XIX, Paris, 1830.

²³ Archives des Affaires étrangères, « Traités et accords de la France », TRA18310008, Paris, 13 mars 1831 (Traité d'amitié, de commerce et de navigation).

²⁴ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tome VII : P/11711, Mexico, 2 janvier 1832 (Rapport d'Adrien Cochelet au ministre des Affaires étrangères).

qualifier le Mexique lors de la guerre contre le Texas²⁵ – amende puis rejette ce texte. Le 15 octobre 1832, un deuxième traité est proposé, mais encore une fois le Congrès mexicain le refuse pour vice de forme²⁶. Enfin, un ultime traité est proposé en 1834²⁷ et une nouvelle fois refusé.

En somme, à la veille de la guerre contre le Mexique, cela fait huit ans que la France est humiliée. Ce n'est pas tant le contenu du traité qui importe, que la façon dont le Congrès mexicain traite ces demandes.

« L'état de nos rapports avec le Mexique continue d'appeler de plus en plus la sérieuse attention du gouvernement du Roi. Il s'y rattache en effet pour la France une question de dignité et d'intérêt qui ne saurait être trop promptement résolue [et d'ajouter, que si le gouvernement français] s'était abstenu de reconnaître l'indépendance du Mexique, il avait fait du moins un premier pas vers cette mesure politique en souscrivant les déclarations de 1827, acte destiné à régler les relations des deux États en attendant la conclusion d'un traité définitif. [...] Il faut savoir que chez le gouvernement mexicain ou chez certains hommes dont l'influence antifrançaise agit sur les déterminations, c'est un parti pris, une résolution fixe de ne pas faire de traité avec la France sauf à continuer de se jouer de sa dignité et de sa modération en l'abusant par de trompeuses apparences²⁸. »

²⁵ Archives de la Bibliothèque nationale de France, « Histoire contemporaine. Les républiques de l'Amérique du Sud », *Revue britannique, ou Choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne, sur la littérature, les beaux-arts, les arts industriels, l'agriculture, le commerce, l'économie politique, les finances, la législation, etc., etc.*, tome III, Paris, mai 1836, p. 53.

²⁶ Archives des Affaires étrangères, « Traités et accords de la France », TRA18320006, Paris, 15 octobre 1832 (Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre Sa Majesté le roi des Français et les États-Unis du Mexique) ; « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Paris, 21 avril 1836 (Correspondance entre Hippolyte Passy et le Duc de Broglie).

²⁷ Archives des Affaires étrangères, "Traités et accords de la France", TRA18340004, Mexico, 4 juillet 1834 (Convention de commerce et de navigation).

²⁸ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Paris, 21 avril 1836 (Correspondance entre Hippolyte Passy et le Duc de Broglie).

L'on note ainsi que les termes de dignité et d'intérêt sont tout aussi importants, ce qui donne une dimension supplémentaire à une guerre décrite comme purement économique. L'humiliation ressentie par la France est réelle. Bertrand Badie décrit d'ailleurs l'humiliation dans les relations internationales comme « toute prescription autoritaire d'un statut inférieur à celui souhaité et non conforme aux normes énoncées²⁹ ». Ainsi, cette affaire est une question de point de vue. Si le Mexique considère la France comme son égal et par conséquent peut négocier ou refuser des accords, pour la France, être l'égal du Mexique représente un abaissement de son rang international, à l'heure où la monarchie de Juillet cherche au contraire à le relever. La France n'est donc plus l'égal du Royaume-Uni mais d'un pays d'enfants qu'elle méprise par ailleurs :

« Au lieu de traiter ce peuple ignorant et présomptueux, lâche et fanfaron, sans morale ni probité [...] comme on traite les enfants mal nés et mal élevés, avec justice et bienveillance, mais avec fermeté, et, au besoin, sévérité, nous avons traité les Mexicains comme les nations instruites et civilisées de l'Europe. Nous nous sommes piqués avec eux de procédés nobles et généreux, en leur donnant d'avance ce dont nous voulions ensuite leur demander la compensation ; et bien loin de nous rien donner à leur tour, ni même de nous avoir obligation, ils nous ont regardés comme des dupes [...] Et ils ont pensé que nous ne savions pas soutenir notre droit³⁰. »

Il s'agit donc pour la France de réaffirmer son rang au travers de la méthode la plus régaliennne qui soit : la guerre. Après huit ans d'humiliation, obtenir ce traité relève bien plus d'une question d'honneur, alors même que le Royaume-Uni l'a obtenu sans la moindre difficulté.

²⁹ Bertrand Badie, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, Odile Jacob, 2014, p. 13-14.

³⁰ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Mexico, 2 juin 1836 (Rapport du Baron Deffaudis au Duc de Broglie).

De même l'argument du droit est-il fondamental pour comprendre ce conflit. Il faut donc nous demander de quel droit parlent les Français ?

La formation du diplomate en ce début de XIX^e siècle est celle d'un « gentilhomme » – c'est à la fois un ensemble de connaissances et un style de vie³¹. Il est également l'héritier d'un système diplomatique d'Ancien Régime avec ses valeurs, son droit et ses hommes qui parviennent à se maintenir en dépit des changements de régime. L'on peut ainsi citer Talleyrand, dont la présence « au côté du roi est un étrange spectacle ; mais il paraît clair qu'il a rendu de grands services à la bonne cause³² ». Ces profils sont ceux que l'on retrouve au Mexique à partir d'avril 1829 et l'arrivée d'Adrien Cochelet comme consul général de France à Mexico³³. Il fut haut fonctionnaire sous l'Empire, à la fois au ministère des Affaires étrangères ou comme préfet³⁴, et bien que décrit comme libéral³⁵, il est pourtant nommé par le gouvernement « ultra » de Martignac. C'est ensuite à Antoine-Louis Deffaudis (alors en poste en Amérique Centrale) d'être nommé le 29 février 1832, ministre plénipotentiaire³⁶. C'est un noble (baron), Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, qui fit sa carrière au ministère des Affaires étrangères comme directeur et chargé des correspondances avec

³¹ Charles Zorgbibe, *Metternich : le séducteur diplomate*, Paris, éditions de Fallois, 2009, p. 20.

³² Charles Zorgbibe, *Talleyrand et l'invention de la diplomatie française*, Paris, éditions de Fallois, 2012, p. 117.

³³ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes III-IV : P/15028, Veracruz, 27 avril 1829 (Rapport d'Adrien Cochelet au Comte de la Ferronnays).

³⁴ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tome VII : P/11711, Mexico, 18 février 1832 (Rapport d'Adrien Cochelet au ministre des Affaires étrangères).

³⁵ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes III-IV : P/15028, Mexico, 10 juin 1829 (Article du journal le Correo de la Federación mexicana).

³⁶ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tome VII : P/11711, 9 juin 1832 (Lettre de créance par le ministre des Affaires étrangères).

l'Amérique et qui siègea au Conseil d'État³⁷. Talleyrand, Cochelet et Deffaudis sont représentatifs de ce qu'est la diplomatie dans la France de 1828 à 1839 : des hommes qui, malgré les révolutions et restaurations, se maintiennent et avec eux leurs visions des relations internationales, celle de l'Ancien Régime.

Dans leur formation, les diplomates sont initiés au droit public – soit le droit constitutif de chaque État – et au droit des gens – soit « la connaissance des coutumes, des usages admis par toutes les puissances en Europe³⁸ ». Cette distinction entre droit public et droit des gens est l'un des facteurs supplémentaires de tensions entre les deux pays. Adrien Cochelet et le baron Antoine-Louis Deffaudis sont les principaux acteurs de ce que nous appelons « la Guerre des Droits » à savoir : la montée des tensions qui s'opère entre 1827 et 1838.

Durant cette période une série d'incidents dont sont victimes les Français au Mexique se succèdent et servent de *casus belli* à la France pour intervenir militairement. Parmi les plus notables l'on peut mentionner l'arrestation en juin 1830 de Félicien Carrère, consul de France à Veracruz, pour avoir manqué de respect aux autorités locales, « *insultando de palabra y obra*³⁹ ». Deux pétitions sont signées par les diplomates étrangers à Veracruz afin de soutenir leur collègue⁴⁰, grâce auxquelles il est finalement libéré. D'autres affaires comme celle du 31 août 1833, à Atencingo, impactent les relations

³⁷ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 » 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Mexico, 1er juillet 1834 (Convention provisoire).

³⁸ Yves Bruley, « Le droit de l'ambassade au XIXe siècle : la question des immunités diplomatiques dans les traités et manuels de droit des gens », *Mélanges de l'école française de Rome*, tome 119, n° 1, 2007, p. 55.

³⁹ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes V-VI : P/15029, Mexico, 27 juin 1830 (Article du Registro del Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos).

⁴⁰ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes V-VI : P/15029, Veracruz, 19 juin 1830 (Premières protestations des diplomates étrangers adressées à Don Pedro Lemur) ; Veracruz, 21 juin 1830 (Seconde protestation des diplomates étrangers adressées à Don Pedro Lemur).

franco-mexicaines ; il s'agit du massacre d'une famille française, dont les membres sont victimes d'une rumeur les accusant d'avoir empoisonné les puits de la ville⁴¹. Ils sont égorgés et découpés par la foule aux cris de « Meurent les étrangers ! ». Le baron Deffaudis demande que justice soit faite, pour un crime « commis envers des citoyens d'une nation amie, venus au Mexique sur la foi du droit des gens⁴² ».

La question du droit des gens est également évoquée au sujet des emprunts forcés. Quel est le droit prévalant ? Pour les Français le droit des gens est clair : « Le droit des gens interdit aux étrangers de prendre part aux guerres civiles [...] l'étranger ne saurait être forcé d'intervenir ni de sa personne ni de sa bourse dans une guerre soit civile soit extérieure sans être dépouillé en même temps de son caractère de neutre⁴³. »

Pour les Mexicains au contraire, s'exempter de payer ces emprunts forcés c'est se mettre en infraction au regard du droit public mexicain sans quoi « on emploierait pour l'y contraindre les mêmes moyens que le décret de l'État à ce sujet confère aux tribunaux, et qui sont communs à tous les imposés⁴⁴ ».

Pour l'historiographie, ces débats et les tensions qui en résultent ne sont que peu de chose au regard des intérêts économiques. Mais c'est oublier que ce clivage apparaît dans un monde – le début du XIX^e siècle – où Ancien Régime et Modernité s'affrontent. Aussi, il en va de l'image de Louis-Philippe

⁴¹ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes VIII-9-X : P/15030, Mexico, 15 août 1835 (Rapport du Baron Deffaudis au Duc de Broglie).

⁴² Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Mexico, 7 septembre 1833 (Correspondance entre le Baron Deffaudis et le ministre des Relations extérieures).

⁴³ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Mexico, 22 avril 1835 (Correspondance entre le Baron Deffaudis et Estrada).

⁴⁴ Archives des Affaires étrangères, « Correspondance politique de l'origine à 1871 », 76CP/ tome VII : P/11711, Xalapa, 29 novembre 1832 (Correspondance entre Sebastian Camacho et M. Hersant).

que de défendre ses compatriotes, lui, le roi des Français : « Le Souverain qui refuse de faire réparer le dommage causé par son sujet, ou de punir le coupable, ou enfin de le livrer, se rend en quelque façon complice de l'injure, et il en devient responsable⁴⁵. »

Alors qu'il cherche à affermir sa nouvelle dynastie et que le corps du roi est atteint – notamment par les caricatures, telles que « *Les Poires* » d'Honoré Daumier – sa politique de communication est donc fondamentale⁴⁶.

Ainsi, la politique diplomatique de la France n'est pas tant économique que morale. Il s'agit de regagner son rang après le Congrès de Vienne tout en ménageant le Royaume-Uni. Le Duc de Broglie, alors ministre des Affaires étrangères, dresse les grandes lignes de la politique diplomatique en ces termes :

« La France intimement unie à la Grande-Bretagne dans des vues de conservation et de paix, consacre tous ses soins, tous ses efforts à maintenir entre les grands États l'équilibre de puissance nécessaire à la sécurité de l'Europe et à protéger l'indépendance des États secondaires. Exempte elle-même de projets ambitieux, elle se croit en droit d'entreposer son influence partout où une ambition étrangère menacerait de détruire [...] des traités et préparerait ainsi pour l'avenir de funestes collisions⁴⁷. »

De cette façon la politique de Louis-Philippe s'inscrit dans un cadre beaucoup plus vaste de reconquête d'une image de puissance. Ainsi, en

⁴⁵ Emer de Vattel, *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Rennes, éditions Liberlog, 2019, p. 53.

⁴⁶ « Si l'on tourne en dérision le profil, le poids et le tour de taille du souverain, c'est aussi en vertu d'un modèle idéal qui, précisément, s'oppose à ce qui est caricaturé. Implicitement, on reproche au roi de ne pas être à la hauteur de sa mission, voire d'enlaidir les supports traditionnels de la communication monarchique. » in Stanis Perez, *Le Corps du roi*, Paris, éditions Perrin, 2018, p. 376.

⁴⁷ Archives des Affaires étrangères, "Correspondance politique de l'origine à 1871", 76CP/ tomes VIII-IX-X : P/15030, Paris, 14 janvier 1834 (Rapport du Duc de Broglie au Baron Deffaudis).

1838-1839 la France intervient également au Rio de la Plata⁴⁸ et à Tahiti⁴⁹ pour des raisons similaires. Dans ce contexte historique, politique, diplomatique, juridique et social, nous pensons qu'il convient de redéfinir la chronologie des relations franco-mexicaines afin qu'elle soit plus en accord avec les événements qui se sont déroulés : la première phase est la prise de contact entre les deux pays⁵⁰, puis « La Guerre des Droits⁵¹ » et enfin la Première intervention au Mexique : une chronologie qui correspond à un moment de contact puis de tension et enfin de conflit. Il n'y a donc aucune place pour une quelconque « Guerre des gâteaux » ou guerre économique. Le marché du Parian n'a aucune importance, de même pour le traité de commerce. Le facteur économique est réel, mais selon nous il s'agit d'abord et avant tout d'une question d'image.

Cette volonté de conserver le droit des gens s'inscrit dans un refus de la modernité qui s'incarne dans la montée du romantisme et d'auteurs tels que Victor Hugo, Alfred de Musset, Alphonse de Lamartine ou Jean-Georges Farcy (qui meurt le 29 juillet 1830 sur les barricades). Cinquante ans plus tard, Nietzsche définira cette modernité comme la « présence d'une insatiable avidité et d'une curiosité sans bornes de la part de tous. [...] Mais cette époque est vile ; ceci, on peut le voir dès à présent, car elle honore ce que méprisèrent de nobles époques antérieures ⁵² ». La jeunesse des années 1820-1830 se bat pour des causes qu'elle conçoit comme justes

⁴⁸ Pierre Renouvin (dir.), *op. cit.*, p. 528.

⁴⁹ Ernest Salmon, "Chapitre II. État social et politique de Tahiti aux alentours de 1836", Alexandre Salmon (1820-1866) et sa femme Ariitamai (1821-1897) : Deux figures de Tahiti à l'époque du Protectorat, Paris, éditions de la Société des Océanistes, 1964, p. 8-17.

⁵⁰ Du 14 août 1822, date de la remise des lettres de créance à Lucas Alaman en tant qu'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, en vue d'obtenir la reconnaissance et qui acte la première prise de contact entre les deux pays. Jusqu'au 8 mai 1827, date de la signature de la « Déclaration d'intention ».

⁵¹ Du 8 mai 1827 au 16 avril 1838 et le début du conflit.

⁵² Friedrich Nietzsche, *Richard Wagner à Bayreuth*, traduction par Marie Baumgartner, Schloss-Chemnitz Ernest Schmeitzner, 1877, p. 80-81.

(comme c'est le cas du mouvement philhellène⁵³) et pour l'aventure. Ainsi, le fils de Louis-Philippe participe à la Première intervention française au Mexique pour avoir « une chance de tirer le canon, et où je me flattais à mon tour d'imiter les exemples de mes frères aînés⁵⁴ ».

Nous pouvons donc considérer ⁵⁵ que la chronologie proposée par l'historiographie contemporaine ne correspond pas à la réalité politique de ce que furent la France et les Français des années 1820-1830. Différents facteurs autres que commerciaux, tels que la défense du modèle diplomatique d'Ancien Régime, le mépris des basses choses de la modernité ou encore l'image d'un roi fragile et d'un pays humilié, sont autant d'éléments à prendre en considération. Nous écartons l'expression de « Guerre des Gâteaux » au profit de la « Première intervention française au Mexique » et la « Guerre des Droits ». Voilà pourquoi, selon nous, la représentation de la France de 1838-1839, prédatrice et impérialiste avant l'heure, doit être nuancée et remise en question.

⁵³ Victor Hugo, « Les têtes du sérail », III, *Les Orientales*, 1829.

⁵⁴François d'Orléans, *Vieux souvenirs, 1818-1848*, Paris, Calmann-Lévy, 1894, p. 123.

⁵⁵ Cf. David-Alexandre Estrada, *op. cit.*